



## Préavis Bail professionnel

-----  
Par Mariepass

Bonjour,

Je suis sous-locataire d'un local via un bail professionnel depuis 2 ans.

Mon bail est signé par le locataire principal mais n'a jamais été signé par la propriétaire (conflit entre ces deux parties).

Je souhaite aujourd'hui quitter ce local. Dans la mesure où mon bail n'est pas signé par la propriétaire, suis-je tenue de respecter les 6 mois de préavis ?

J'ai évidemment versé un dépôt de garantie lors de la signature du bail de sous-location, vais-je pouvoir le récupérer ?

Merci de votre éclairage,

Marie